

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre Premier. Guerre de Clovis contre les Allemans. Conversion &
Baptême de ce Prince.

urn:nbn:de:gbv:45:1-3034



LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Guerre de Clovis contre les Allemands. Conversion & Baptême de ce Prince.

NOUS voici parvenus au plus considerable des événemens de la Vie de Clovis, à l'événement qui fut la cause de la conversion de ce Prince, que les représentations, ni les prieres de Sainte Clotilde n'avoient pû encore opérer. On a vû dès le premier Livre de cet Ouvrage, que les Allemands étoient une Nation des plus nombreuses de la Germanie, & que son berceau étoit sur le Danube. On y a vû aussi que dès le commencement du cinquième siecle, quelques Essais de cette Nation s'étoient établis dans le Pays qui est au Nord du Lac de Genève, & celui qui se trouve entre ce Lac & le Mont-Jura. Ils y étoient toujours lorsque Clovis eut la guerre contre leur Nation, puisqu'ils s'y trouvoient encore quand Grégoire de Tours écrivoit, c'est-à-dire, à la fin du sixième siecle. Cet Historien voulant désigner les lieux où Lupicinus & Romanus, deux saints Per-

Personnages, dont nous avons déjà parlé, & qui vivoient vers le milieu du cinquième siècle, s'étoient retirés & où ils bâtirent le Monastère connu aujourd'hui sous le nom de l'Abbaye de Saint Claude, dit: (1) Que ce lieu étoit situé assez près d'Avanches & entre le Pays habité par les Bourguignons & le Pays habité par des Allemands.

Nous avons vû aussi dans le second Livre de cet Ouvrage que d'autres Effains d'Allemands habitoient sur la droite du Rhin, & qu'après la mort de Valentinien troisième, ils avoient passé le Rhin pour s'établir dans le Pays appelé aujourd'hui l'Alsace, mais qu'ils l'avoient repassé dès que l'Empereur Petronius Maximus eut fait Avitus Maître de la Milice dans le département de la Préfecture des Gaules. Il a encore été parlé des incurfions que ces Allemands faisoient souvent en Italie; il est à croire qu'avant l'année quatre cens quatre-vingt, nos Allemands avoient passé le Rhin de nouveau & qu'ils s'étoient rétablis dans l'Alsace. En effet Procope dans l'exposition de l'état où étoient les Gaules immédiatement après le renversement de l'Empire d'Occident arrivé en quatre cens soixante & seize, & que nous

(1) Parentibus vero relinquentibus seculum, hi communi consensu eremum petunt & accedentes simul inter illa Jurenfis deserti secreta que inter Burgundiam Alamanniamque sita Aventica adjacent Civitati, tabernacula figunt. *Gr. Tur. de Vitis Hist.*
cap. pr. par. pri.

avons rapporté en son lieu, (1) place les LIV. IV. Allemands & les Suèves dans une contrée CH. I. qui étoit entre le Pays habité par les Tongriens & le Pays que tenoient les Bourguignons. C'est assez la situation de l'Alsace. Procope ajoute que les Allemands & les Suèves établis dans les Gaules, que ceux dont il parle en cet endroit de son Histoire, étoient des Peuples libres & qui ne reconnoissoient en aucune maniere l'autorité de l'Empire.

Ces Allemands joints avec les Suèves & fortifiés sans doute par le secours de ceux qui étoient demeurés dans la Germanie, & par le secours de ceux qui habitoient entre le Mont-Jura & le Lac Léman; car on verra par la suite de l'Histoire, que toute la Nation des Allemands prit part à cette guerre; entrèrent hostilement en quatre cens quatre-vingt-seize, dans la seconde des Germaniques occupée alors par les Francs Ripuaires dont Sigebert étoit Roi. Ce Prince se mit à la tête de son Armée pour les repousser & il appella Clovis à son secours. Clovis le joignit & ils donnerent bataille à l'ennemi auprès de la Ville de Tolbiac, qu'on croit avec fondement être aujourd'hui Zulpick lieu situé en deçà du Rhin, & distant de quatre ou cinq lieues de Cologne. L'action fut très-

(1) Non procul ab his ad Austrum versus agebant Burgundiones. Ultra Thoringos Suevi & Alemanni validæ Nationes. Isti omnes ab antiquo liberi oras illas tenebant. *Procop. de Bell. Goth. lib. pri. cap. duodecimo.*



LIV. IV.
CH. I.

très-vive & le combat fort opiniâtre. Sigebert lui-même y reçut à la cuisse (1) une blessure dont il demeura boiteux le reste de sa vie. Enfin l'Armée des Français étoit sur le point d'être battue (2) quand le fidelle Aurelien qui remarquoit apparemment que les Romains qui servoient dans l'Armée de Clovis faisoient (3) mal leur devoir, parce qu'ils s'ennuyoient d'attendre la conversion de ce Prince, lui dit : „ Seigneur, croyez en ce Dieu que „ Clotilde vous annonce, & ce Mal- „ tre du Ciel & de la Terre vous fera „ remporter la victoire sur vos enne- „ mis”. Aussi-tôt le Roi des Saliens leva au Ciel ses yeux baignés de larmes & s'écria : „ Christ, vous que Clotilde an- „ nonce comme le Fils du Dieu vivant, „ comme un Dieu qui donne du secours „ à ceux qui l'implorent dans leur afflic- „ tion, & la victoire à ceux qui mettent „ en

(1) Habebat autem in adiutorium sui contra Alaticum filium Sigiberti Claudi, nomine Chlodericum. Hic Sigibertus pugnans contra Alamannos ad Tobiacum oppidum percussus in geniculum claudicabat. *Gr. Tur. Hist. libro 2. cap. 27.*

(2) Factum est autem pugnantibus inter se Francorum & Alamannorum exercitū, ut populus Chlodovei nimis cederet. Aurelianus hac videns ait ad Regem: Mi Rex, crede tantummodo Deum Cœli quem Regina tua prædicat. *Gest. Francor. cap. decimo quinto.*

(3) Bellantibus inter se Francorum scilicet exercitus & Alamannis atque Suevis, ut Chlodovici exercitus nimis corrueret, Aurelianus Consiliarius ejus intrens Regem dixit: Domine mi Rex, crede modo Deum Cœli quem Domina mea Regina prædicat & dabit tibi ipse Rex Regum & Deus Cœli & Terræ victoriam. *Hincmar. in Vita Remigii.*

en lui leur confiance, j'ai recours avec
 soumission à votre pouvoir suprême.

LIV. IV.
 CH. L.

Si vous me faites gagner la bataille, si
 je ressens des effets de votre protection
 tels que ceux qui croient en vous di-
 sent qu'ils en ressentent chaque jour, je
 vous adorerai à l'avenir & je me ferai
 baptiser en votre saint Nom. Mes
 Dieux que j'ai invoqués inutilement sont
 des Dieux sans pouvoir, puisqu'ils ne
 m'aident pas. C'est donc vous Jesus-
 Christ que j'invoque à present. J'ai un
 véritable désir de pouvoir croire en
 vous. Donnez-moi donc la foi en me
 tirant des mains de mes ennemis (1).

Dès que Clovis eut prononcé ce vœu, ses
 Troupes battirent les Suèves & les Alle-
 mands. Avant que de parler du Baptême
 de Clovis, disons quelles furent les suites
 de la Bataille de Tolbiac.

Les Allemands voyant leur Roi mort
 (2) demanderent quartier à Clovis :
 Nous nous soumettons, grand Prince,
 „ lui

(1) Regina vero non cessabat prædicare Regi ut
 Deum verum cognosceret & idola negligeret, sed
 nullo modo ad hæc credenda poterat commoveri,
 donec tandem aliquando bellum contra Alamannos
 commoveretur. Factum est autem ut consi-
 gente utroque exercitu vehementer cæderentur atque
 exercitus Chlodovechi valde ad internecionem ruere
 cepit. Quod ille videns elevatis ad cælum oculis
 compunctus corde, commotus in lacrymas ait, Jesu
 Christe, &c. . . cumque hæc diceret, Alamanni ter-
 ga retentes in fugam labi cœperunt. *Greg. Tur. Hist.*
lib. 2. cap. trigésimo.

(2) Cumque Alamanni Regem suum cernerent in-
 temptum, Chlodovechi se ditionibus subdunt dicen-

„ lui dirent-ils , à votre domination. Ne
 „ nous faites donc plus la guerre , puis-
 „ que nous sommes une portion de votre
 „ Peuple ”. Clovis les reçut au nombre
 de ses Sujets , & après les avoir obligés à
 se renfermer dans leurs anciennes limites ,
 il revint dans ses Etats jouir de la paix
 qu'il venoit de rétablir. Voilà ce que dit
 Grégoire de Tours concernant le succès
 de cette guerre.

Suivant sa coutume , cet Auteur abregé
 fit fort le récit de ce grand événement ,
 qu'il nous en donne une fausse idée. En
 effet , il semble en le lisant que la Nation
 entiere des Allemands se soit alors soumise
 à Clovis , & que ce Prince n'ait eu alors
 à faire qu'avec eux. C'est néanmoins ce
 qui n'est pas. Tâchons donc à trouver
 ailleurs de quoi éclaircir la narration tron-
 quée de notre Historien.

Cassiodore nous apprend que tous les
 Allemands ne se soumirent point à Clovis
 en quatre cens quatre-vingt-seize. Il n'y
 eut que ceux d'entr'eux qui voulurent con-
 tinuer à demeurer dans les pays qu'ils a-
 voient occupés , qui le reconnurent pour
 Souverain. Plusieurs autres essais de cer-
 te Nation eurent recours à la protection
 de Theodoric Roi d'Italie ; & quelques-
 uns d'entr'eux se refugierent dans des pays
 de l'obéissance de ce Prince , c'est-à-dire,
 dans la Rhetie & dans la Norique. Il
 les

tes: Ne amplius quæsumus pereat populus, jam sub
 sumus. At ille prohibito bello, coarctatoque popu-
 lo, cum pace regressus, &c. *Ibidem.*

les accueillit & leur accorda sa protection. Nous avons encore la Lettre (1) qu'il écrivit aux Habitans de la Province Norique située entre les Alpes & le Danube, pour leur enjoindre d'échanger contre des bœufs frais & en état de tirer, les bœufs harassés des Allemands qui voudroient passer outre. Il y a bien loin des environs de Cologne à Ulm, & les bœufs qui tiroient les Chariots des Allemands qui gaignoient pays, devoient être d'autant plus fatigués lorsqu'ils arriverent auprès du lieu où est cette dernière Ville, que la crainte d'être atteints par les Francs qui suivoient toujours ces Allemands, les avoit obligés à marcher sans discontinuation. Theodoric écrivit même à Clovis, pour l'engager à ne poursuivre plus ces fugitifs, une Lettre que Cassiodore nous a conservée & dont voici la teneur.

» (2) L'alliance qui est entre nous, me
 » fait

(1) Provincialibus Noricis Theodoricus Rex. *De-
 scribitur ut Alamannorum boves, ut metis longinquitate ex-
 labore fracti Noricorum boves, commutentur. Grate sus-
 cipienda est ordinatio quæ dantem juvat. Cass. var.
 lib. 3. Ep. quinquagesima.*

(2) *Ludm. Regi Francorum Theodoricus Rex. Glorio-
 sa quidem vestræ affinitatis gloria: gratulamur quod
 gentem Francorum prisca ætate residem, in nova
 prælia feliciter concitasti, & Alamannicos Populos
 cæcis fortioribus inclinas, victrici dextera subdidisti.
 . . . Motus vestros in fessas reliquias temperate
 quia jure gratiæ merentur evadere, quod ad parentum
 vestrorum defensionem respicitis confugisse. Estote
 illis remissi qui nostris finibus celantur exterriti. Me-
 morabilis triumphus est Alamannum acerrimum sic*



LIV. IV.
CH. I.

„ fait prendre beaucoup de part à la nou-
 „ velle gloire que les Franks, qui avoient
 „ été si longtems sans faire parler d'eux,
 „ viennent d'acquérir en terrassant les Al-
 „ lemands qu'une Puissance Superieure a
 „ humiliés devant vous. . . . Ne poursui-
 „ vez plus les restes malheureux de cette
 „ Nation, & faites grace à des infortunés
 „ qui ont pris leur asyle dans le territoire
 „ de vos Parens. N'est-ce pas une assez
 „ belle victoire que d'avoir réduit un Peu-
 „ ple aussi nombreux & aussi courageux
 „ que celui-là, à vous demander quartier,
 „ après avoir vû son Roi tué dans le com-
 „ bat & la plûpart de ses Citoyens morts
 „ ou devenus les Sujets d'un Prince étran-
 „ ger. Nous vous envoyons donc *rels & cō-*
 „ *rels*, qui sont chargés de vous demander
 „ expressément de cesser toute hostilité
 „ contre les Allemands, & qui ont enco-
 „ re commission de vous communiquer
 „ de bouche plusieurs affaires importan-
 „ tes, comme de vous reveler des secrets
 „ que

expavisse, ut tibi eum cogas de vitæ munere supplica-
 re: sufficiat illum Regem cum gentis superbia cecidisse,
 Sufficiat innumerabilem Nationem partim ferro, partim
 servitio subjugatam. . . . Quo circa salutem gratia,
 honore & affectione qua dignum est N. N. Legatos
 nostros ad Excellentiam vestram consueta caritate
 direximus per quos & hospitalitatis vestrae iudicium
 & speratæ petitionis consequamur effectum. Quædam
 vero quæ ad nos pro vestris utilitatibus pervenerunt,
 per harum portitores verbo insinuanda commisitimus,
 ut cautiore effecti, optata possitis victoria constanter
 expleri. Vestra siquidem salus nostra gloria est, & eo-
 tories regnum Italiae proficere iudicamus, quoties de
 vobis lata cognoscimus. *Cass. var. lib. secunda Ep. quadragesima prima.*

„ que vous avez un grand intérêt de sa-^{LIV. IV.}
 „ voir. Notre prospérité est liée avec la ^{CH. I.}
 „ vôtre, & nous apprenons avec joye vos
 „ succès, persuadés que nous som-
 „ mes, qu'ils sont avantageux au Ro-
 „ yaume d'Italie ". La Lettre de Theo-
 „ doric finit par ce qu'il dit à Clovis con-
 „ cernant un habile Musicien qu'il lui en-
 „ voyoit.

Il me semble à propos d'interrompre
 l'Histoire des Allemands, pour faire deux
 Observations sur la Lettre de Theodoric.
 La première est qu'il paroît que lorsque
 ce Prince l'écrivit, il avoit déjà épousé
 Audéflède Sœur de Clovis. Quand s'é-
 roit fait ce mariage, dont j'aurai encore
 occasion de parler dans la suite ? Je n'en
 fais rien; peut-être ç'aura été avant que
 Theodoric vint en Italie. Theodoric
 qui étoit Chrétien avoit-il épousé Audé-
 flède quand elle étoit encore Payenne aussi
 bien que Clovis ? Cela s'est pû faire.
 Mais les apparences sont que cette Prin-
 cesse s'étoit faite Arienne avant que son
 Frere se convertit à la Religion Catholi-
 que. En effet nous verrons que Lantil-
 dis, une autre Sœur de Clovis, avoit
 embrassé l'Arianisme avant que son Frere
 se fit Chrétien, puisqu'elle abjura cette
 hérésie le jour même que ce Prince se fit
 baptiser. Ma seconde Observation rou-
 lera sur les choses importantes que les Am-
 bassadeurs de Theodoric étoient chargés
 de communiquer de bouche à Clovis.
 Autant qu'on peut le deviner, c'étoit des
 avis sur quelque Traité d'alliance que les



Bourguignons faisoient avec l'Empereur Anastate, & dont les conditions intéressoient les autres Puissances de la Gaule. Comme Theodoric étoit alors brouillé avec cet Empereur, ainsi que nous le dirons bien-tôt, il lui convenoit de faire une contre-ligue avec Clovis, & peut-être lui fit-il proposer dès-lors l'alliance offensive contre les Bourguignons, que nous leur verrons conclure dans trois ans. Je reviens aux Allemands pour qui Theodoric intercedoit.

Il paroît qu'il obtint ce qu'il demandoit en leur faveur, & que Clovis cessa de poursuivre les vaincus. En effet nous voyons que Theodoric en transplanta une partie en Italie & qu'il laissa l'autre dans les Provinces qu'il tenoit entre les Alpes & le Danube ou dans les gorges Septentrionales de ces montagnes. Ennodius parle des premiers, lorsqu'il dit dans son Panegyrique de Theodoric. (1) „ Vous avez, sans rien aliéner du territoire de „ l'Empire, établi un corps d'Allemands „ en Italie. Vous nous faites garder „ aujourd'hui par ceux mêmes qui nous „ pilloient auparavant. D'un autre côté „ ces Allemands ne se trouvent pas moins „ bien

(1) Quid quod à te Alamannia Generalitas intra Italia terminos sine detrimento Romanæ possessionis inclusa est, cui evenit habere Regem, postquam meruit perdidisse. Facta est Latiaris cultus Imperii semper nostrorum populatione grassata. Cui feliciter cessit fugisse patriam suam. Nam sic adepta est soli nostri opulentiam. *Ennodius, in Paneg. Theod.*

„ bien que nous de cette transmigration, LIV. IV.
 „ puisqu'après avoir perdu leur Roi, & a- CH. I
 „ près avoir vû leur Nation prête d'être
 „ dissipée par leur faute, ils sont devenus
 „ les Sujets d'un Prince aussi débonnai-
 „ re que vous, & qui les a conservés en
 „ corps de Nation. Il leur tourne à bon-
 „ heur d'avoir été réduits à se bannir de
 „ leur Patrie, puisqu'ils ont trouvé dans
 „ vos Etats un meilleur país que celui
 „ qu'ils ont été forcés d'abandonner”. Il
 „ faut que le Roi des Allemands tué à Tol-
 „ biac se fût opposé, autant qu'il lui avoit
 „ été possible de le faire, à leur dernière in-
 „ vasion dans les Gaules.

Cependant, comme nous l'avons déjà dit,
 tous les Allemands qui se retirèrent dans
 les Etats de Theodoric après la bataille de
 Tolbiac, ne passerent point les Alpes pour
 aller s'établir en Italie. Il en resta quel-
 ques essains dans les Provinces que ce
 Prince tenoit par rapport à l'Italie, au de-
 là des Monts, & même ces essains furent
 toujours soumis aux Rois d'Italie & ils ne
 passerent sous la domination des Francs
 que lorsque les Ostrogots cederent tout ce
 qu'ils possédoient hors de l'Italie aux en-
 fans de Clovis. C'est de quoi nous patle-
 rons lorsqu'il en sera tems.

Quant aux Suèves, que Procope place
 vers l'Alsace en quatre cens quatre-vingt-
 seize, & que l'Auteur de la Vie de S.
 Remy donne aux Allemands pour Alliés
 dans la guerre dont il est ici question, je
 vais dire ce que j'en pense. On lit dans
 Jornandès que le pere de Theodoric Roi



d'Italie, Theodémir qui vivoit longtems
 avant la bataille de Tolbiac, & sous le
 regne de l'Empereur Leon, fit durant
 l'hyver une expedition contre les Barbares
 qui habitoient sur le haut du Danube. (1)
 Il prit son tems, dit l'Historien des
 Gots, que le Danube étoit gelé, &
 passant à l'imprévu ce Fleuve sur la gla-
 ce, il entra dans le pays des Suèves par
 l'endroit où ils ne l'attendoient pas.
 Cette peuplade de Suèves a présente-
 ment du côté de l'Orient le pays des
 Boïens, du côté de l'Occident, celui
 des Francs, au Midi le pays des Bour-
 guignons, & au Septentrion celui des
 Turingiens. Les Allemands étoient a-
 lors joints avec les Suèves. Cela n'em-
 pêcha point Theodémir de les défaire,
 il les battit eux & leurs Alliés, il ra-
 vagea leur pays & peu s'en falut qu'il
 ne les subjuguât. Après cette victoire,
 il revint dans la Pannonie où étoient
 ses quartiers. En effet comme Theo-
 démir venoit de la Pannonie, c'est-à-dire,
 du côté de l'Orient par rapport au pays
 des

(1) Sic ergo cernens eum gelatum Theodemit Gothorum Rex, pedestrem ducens exercitum, emensoque Danubio, Suevis improvisus à tergo apparuit. Nam regio illa Suevorum ab oriente Baiobaras habet, ab occidente Francos, à meridie Burgundiones, à septentrione Turingos. Quibus Suevis tunc juncti Alemanni etiam aderant, . . . & tam Suevorum gentem quam etiam Alemannorum utraque ad invicem foederatas, devicit, vastavit ac penè subegit. Inde quoque ad proprias sedes id est ad Pannonias revertens, &c. *Jordanes de rebus Geticis, cap. quinquagesimo quinto.*

des Suèves, il sembloit aux Suèves qu'il ne put point venir à eux qu'en traversant la Contrée où habitoit le Boien, laquelle les couvroit du côté du Levant, mais Theodémir ayant remonté le Danube jusqu'au dessus de la hauteur du pays des Suèves, & puis ayant passé le Fleuve sur la glace, il entra dans ce pays du côté du Couchant, & il attaqua ainsi ses ennemis par où ils ne s'attendoient point d'être attaqués. Venons à l'usage que je prétends faire de l'endroit de Jornandès que j'ai rapporté, & dans lequel on trouve les confins du pays des Suèves marqués tels qu'ils étoient quand cet Historien avoit la plume à la main.

Je dirai donc que les Suèves battus par Theodémir, sont apparemment ceux qui dans la suite s'étoient joints avec les Allemands pour faire dans les Gaules l'invasion qui donna lieu à la bataille de Tolbiac. Comme ils étoient déjà les Alliés des Allemands sous le regne de l'Empereur Léon, c'est-à-dire, vers l'année quatre cens soixante & dix; rien n'est plus probable que de supposer qu'ils l'étoient encore en quatre cens quatre-vingt-seize. Je crois donc que ce furent ces Suèves qui combattirent dans l'Armée que Clovis défit à Tolbiac, & je crois même qu'ils avoient amené les Boiens ou les Bavaurois avec lesquels ils confinoient du côté du Levant. Je crois encore que Clovis qui, comme on le voit par la Lettre de Theodoric, passa le Rhin après cette journée, sera entré hostilement dans le



pays que ces Nations possédoient depuis longtems dans la Germanie , quand ce n'auroit été que pour suivre les Allemands qui gaignoient les Contrées d'en deça les Monts à notre égard , lesquelles étoient de l'obéissance de Theodoric. Ces Contrées étoient , comme nous l'avons déjà observé , les Provinces que les Romains possédoient entre les Alpes & le Danube, ou du moins la partie de ces Provinces que les Barbares qui s'étoient établis sur la rive gauche de ce Fleuve, ne leur avoient point encore enlevées.

En effet je trouve dans les Annales (1) des Boïens ou Bavarois, qu'après la Bataille de Tolbiac ils se soumirent à Clovis par un Traité qui les obligeoit bien à servir ce Roi dans toutes ses guerres, & à ne donner que le titre de Prince & de Duc à leur Chef, pour marquer qu'il étoit dépendant du Roi des Francs, mais qui les lais-

(1) Boii cum Francis fœdus societatemque perpetuam faciant hisce conditionibus. Boii de corpore suo ubi opus fuerit Principem legant ac ducem, non Regem appellent. Reges Francorum auctores fiant. In bello, auxilio Francis sint Boii, eosdem pro amicis & hostibus habeant: Ceterum, suis institutis ac moribus liberi vivant. Hoc fœdus perlatente à Boiis observatum est & amicitia Boiorum bona atque honesta Francis permansit, adeo ut post hæc Francorum Reges nihil penitus quidquam præclare sine ope Boiorum neque in rebus bellicis & domesticis, neque in divinis atque humanis unquam gesserint: Quemadmodum res ipsa indicabit, & Hatto Archidiaconus Moguntinus ad Joannem nonum Pontificem Maximum scribit, quæ Epistola adhuc extat in Bibliothecis nostris & Actis Pontificum Boiarum. *Joann. Aventin. Annal. Boior. lib. 3. cap. prima.*

laissoit à tous autres égards un Peuple libre Liv. IV.
 & en droit de se gouverner suivant ses an-
 ciennes Loix & ses anciens usages. Il est
 vrai que l'Auteur de ces Annales, Jean
 Thurmir, si connu sous le nom d'*Aven-*
tinus, ne sauroit avoir écrit avant le quin-
 zième siecle. Ce qu'il dit cependant ne
 laisse point de mériter quelque croyance,
 principalement, s'il est vrai qu'il avoit
 tiré tout ce qu'il avance concernant l'al-
 liance des Francs & des Boïens, d'une
 Lettre de Hatto Archevêque de Mayen-
 ce au Pape Jean neuvième, élu en neuf
 cens un, & qu'on gardoit encore du
 tems de cet Auteur, dans differen-
 tes Archives d'Allemagne, des copies au-
 thentiques de la Lettre dont il est ques-
 tion.

Clovis bien qu'il ne fût entré que com-
 me auxiliaire dans la guerre que les Alle-
 mands faisoient à Sigebert, n'aura pas donc
 laissé d'y gagner beaucoup. En obligeant
 les Bavares, & par conséquent les Sué-
 ves plus voisins de ses Etats que les pre-
 miers, à lui fournir des Soldats lorsqu'il
 auroit la guerre, il aura fort augmenté le
 nombre des combattans, qu'il pouvoit a-
 voir sous ses Enseignes. Ce Prince en
 second lieu se fera rendu le maître du pays
 occupé dans les Gaules depuis quatre
 vingt années, par ceux des Allemauds,
 lesquels s'y étoient établis & qui s'étendoit
 du Lac Léman jusques au Rhin. Il aura
 encore soumis à son pouvoir la partie
 de la Germanie que les Allemands ten-
 oient pour lors, c'est-à-dire, celle qui est



entre la rive droite du Rhin & la Montagne noire. Comment dira-t-on, Clovis pouvoit-il communiquer avec ce pays-là, puisque nous ne lui avons point vu étendre son Royaume du côté de l'Orient, au delà de la Cité de Troyes ? Je réponds que Clovis avoit pû avant quatre cens quatre-vingt-seize, se rendre le maître de la Cité de Toul, dont on fait la grande étendue. Il avoit pû l'occuper lorsque les Provinces obéissantes se soumirent à lui en quatre cens quatre-vingt-treize. Toul devoit être une des Cités de ces Provinces-là. Durant le cours de la guerre, Clovis avoit repris sur les Allemands qu'il resserra, suivant Grégoire de Tours, dans leurs anciennes habitations, une grande partie du Pays qui se nomme aujourd'hui l'Alsace & très-certainement la Cité de Bâle. Ainsi par cette Cité il communiquoit avec le pays des Allemands qui l'avoient reconnu pour Roi, & cette même Cité donnoit encore à Clovis sur le Rhin un passage capable de faire respecter l'alliance de ce Prince par les Suèves & par les Boïens. Que Clovis ait été maître de Bâle, c'est ce qui est certain par les souscriptions des Evêques qui assistèrent au premier Concile d'Orléans tenu en cinq cens onze, sous la protection & par les soins de ce Prince ; on trouve parmi ces souscriptions la signature d'Adelphius Evêque de Bâle ; & il passe pour certain entre les Savans que les Evêques n'alloient point alors aux Conciles convoqués dans un lieu qui n'étoit pas de l'obéissance de

de leur Souverain. Or je ne vois pas où LIV. IV.
 placer mieux l'acquisition de la Cité de Bâ- CH. I.
 le, & celle des pays qui étoient entre
 cette Cité & les Cités qui s'étoient sou-
 mises à Clovis dès l'année quatre cens
 quatre-vingt-treize, qu'en la plaçant dans
 le cours de la guerre que ce Prince fit aux
 Allemands & aux Suèves en quatre cens
 quatre-vingt-seize. Clovis depuis ce tems-
 là jusqu'à sa mort, ne porta plus la guer-
 re qu'une fois dans ces Contrées. Ce fut
 lorsqu'il attaqua en l'année cinq cens les
 Bourguignons qui tenoient véritablement
 la plus grande partie de la Province Se-
 quanoïse dont Bâle étoit une Cité. Mais
 on ne sauroit prétendre que ce soit dans
 le cours de cette guerre-là que Clovis ait
 pris la Cité de Bâle. En voici la raison.
 Clovis possédoit encore cette Cité en cinq
 cens onze, & Gregoire de Tours dit pos-
 sitivement, comme on le verra, que le
 Roi des Bourguignons recouvra avant la
 fin de la guerre tout ce qu'il avoit perdu
 pendant la durée. Ainsi je crois que la Ci-
 té de Bâle aura été soumise par Clovis dès
 l'année quatre cens quatre-vingt-seize, &
 que de ce côté-là, Vindisch étoit alors la
 frontière de la Bourgogne. On sait bien
 que cette Ville, qui est ruinée aujourd'hui,
 étoit auprès de celle de Baden en Suisse.
 Que Vindisch appartint encore aux Bour-
 guignons en cinq cens dix-sept, on n'en
 sauroit douter, puisque son Evêque souf-
 crit au Concile tenu à Epaone cette an-
 née-là, sous le bon plaisir de Sigismond
 leur Roi.

Nous



Nous n'avons vû jusques ici que les moindres avantages que Clovis tira du gain de la Bataille de Tolbiac. Voici l'Histoire du Baptême de ce Prince, telle qu'elle se trouve dans Gregoire de Tours. » La » Reine fit prier Saint Remy de se rendre » auprès du Roi pour l'instruire en secret. » Il apprit de cet Evêque dans plusieurs » Conferences qu'ils eurent à l'insu de la » Cour, qu'il falloit pour être Chrétien » renoncer au culte des Idoles incapables » de s'aider elles-mêmes, & à plus forte raison d'aider les autres, & adorer ensuite le Dieu Créateur du Ciel & de la Terre. Je me rendrois volontiers à vos instructions, disoit le Roi; la seule chose qui me retient, c'est que ceux des Francs qui me sont attachés ne veulent point abandonner la Religion de leurs peres. Donnez moi le tems de leur faire comprendre vos raisons. Lorsqu'eut assemblé dans cette intention les Francs ses Sujets, ils s'écrierent tous comme par inspiration, dès qu'il commença de leur parler: Nous renonçons au culte des Dieux périssables, & nous voilà prêts à reconnoître le Dieu qu'annonce l'Evêque de Reims. Aussi-tôt que Saint Remy eut appris un événement si heureux, il donna ordre de préparer les Fonts. On disposa tout dans le Baptistère, (1) on y alluma

(1) Nuntiantur hæc Anstisti qui gaudio magno repletus jussit lavacrum præparari. Velis depictis adumbrantur plateæ Ecclesiæ, curtinis albenibus decoratæ.

un grand nombre de cierges; on y fit LIV. IV.
 brûler les encens les plus odoriferans; CH. I.
 On tapissa les murs de la Cour qui
 étoit devant cet édifice, & pour la
 mettre à couvert on tendit au-dessus
 des toiles enrichies de toute sorte de
 broderies. Dès que tout eut été prépa-
 ré, notre nouveau Constantin se pré-
 senta & demanda au Saint Evêque d'ê-
 tre régénéré dans les eaux du Bap-
 tême. Remy lui accorda sa demande,
 & dès que le Roi prosélyte fut entré
 dans le bassin où il devoit être baptisé,
 il lui dit à haute voix avant que de
 verser l'eau: (1) Sicambre baïffez la tête
 & humiliez votre cœur. Brûlez des-
 ormais ce que vous adoriez, & adorez
 ce que vous brûliez. La Sainteté de
 Remy, ajoute Grégoire de Tours, le
 rendoit respectable à tous ses Contem-
 porains, & il est même dit dans sa Vie
 qu'il avoit ressuscité un mort".

Nous avons déjà parlé fort au long de
 cette Vie de l'Apôtre des Francs: quant
 aux Baptistères, personne n'ignore que
 c'étoient des édifices construits exprès
 pour y administrer le Sacrement de Bap-
 tême, suivant le rite qui s'observoit alors en
 conferant ce Sacrement, soit aux enfans,
 soit aux adultes. Il y avoit des Baptisté-
 res

tur, Baptistarium componitur, &c. *Gr. Tur. lib. 2.*
Hist. cap. 31.

(1) Mitis depone colla Sicamber. Adora quod in-
 cendisti. Incende quod adorasti. *Gr. Tur. hist. lib. 2.*
cap. trigésimo primo.



res dans l'enceinte des Bâtimens qui
 accompagnoient les Eglises Cathédrales.
 Quelques-unes ont même conservé leurs
 Baptistères.

Grégoire de Tours finit ce qu'il a jugé
 à propos d'écrire concernant la conver-
 sion de Clovis, en disant : „ Le Roi
 „ des Francs ayant confessé un seul Dieu
 „ en trois Personnes, il fut baptisé au
 „ Nom du Pere, du Fils & du Saint-
 „ Esprit, & il fut oint ensuite avec le
 „ Saint Chrême appliqué en forme de
 „ croix. Trois mille de ses Sujets en âge
 „ de porter les armes reçurent le Bapte-
 „ me avec lui. Lantildis une de ses Sœurs
 „ qui s'étoit faite Arienne, abjura en mê-
 „ me tems son hérésie, & fut reconciliée
 „ à l'Eglise par l'Onction. Une autre
 „ Sœur de Clovis qui se nommoit Albo-
 „ flède, fut aussi baptisée avec lui. Cette
 „ Princesse étant morte peu de jours
 „ après, Clovis fut sensiblement touché
 „ de sa perte & son affliction donna lieu
 „ à Saint Remy d'écrire à ce Prince,
 „ une Lettre de consolation que nous
 „ avons encore, & qui commence par
 „ ces paroles : La mort de votre Sœur
 „ Alboflède d'heureuse mémoire, m'affli-
 „ ge autant qu'elle vous touche. Nous
 „ avons tort néanmoins de ne pas nous
 „ consoler en faisant une réflexion; c'est
 „ qu'elle est sortie de ce monde ayant
 „ encore la grace du Baptême, & qu'a-
 „ près tout sa destinée est digne d'envie.
 On ne trouve point dans Grégoire de
 Tours la suite de cette Lettre, mais com-
 me

me elle est un des Monumens authentiques LIV. IVI
CH. L. III
de notre Histoire, parvenus jusqu'à nous,
je crois à propos d'en donner quelques
autres fragmens, quand ce ne seroit que
pour montrer que Saint Remy, qui avoit
parlé en égal à Clovis dans la Lettre qu'il
écrivit à ce Roi, peu de tems après son
avènement à la Couronne, c'est-à-dire,
vers l'année quatre cens quatre-vingt-deux,
lui parloit en Sujet, l'année quatre cens
quatre-vingt-dix-sept, parce que dès l'an-
née quatre cens quatre-vingt-treize la Cité
de Reims s'étoit pleinement soumise à
l'autorité du Roi des Saliens.

„ (1) Je vous conjure, Seigneur, de
„ chasser la tristesse de votre cœur afin
„ qu'ayant l'esprit tranquille vous puissiez
„ manier les rênes du Gouvernement
„ avec plus de dextérité. Vous
„ avez un grand Etat à conduire, & si la
„ Providence le permet, à rétablir. Vous
„ êtes le Chef de plus d'une Nation. . . .
„ Après avoir fait des vœux pour un
„ Prince si glorieux, j'oserai lui recom-
„ mander le Prêtre Maccolus qui m'est
„ fort

(1) Dominus meus repelle de corde tuo tristitiam,
animo composito regnum sagacius gubernas. . . .
Manet vobis regnum administrandum & Deo auspice
procurandum. Populorum caput estis & regimen susti-
netis. Salutans gloriam vestram, commendo familia-
rem meum Presbyterum Maccolum quem direxi.
Quisio ut tantis habeatis ignoscere qui quod occur-
sum debui, exhortatoria destinae verba præsumpsi.
Tamen per harum bajulum si juberis ut vadam, con-
tempta hyemis asperitate, frigore neglecto, itineris
labore calcato, ad vos auxiliante Domino pervenite
contendam. *Du Chesne, tom. pr. pag. 849.*

LIV. IV.
CH. I.

„ fort attaché & que je lui envoie. Il
 „ ne me reste plus qu'à vous demander
 „ pardon de vous avoir écrit tout ce que
 „ mon devoir m'obligeoit à vous aller
 „ dire de bouche. Cependant si vous me
 „ faites dire par celui qui vous remettra
 „ ma Lettre que votre volonté est que
 „ je me rende auprès de votre Personne,
 „ je me mettrai incessamment en che-
 „ min, sans que la rigueur de l'hiver me
 „ retienne.

Comme Albofède mourut peu de jours
 après son Baptême, les dernières lignes
 de la Lettre de Saint Remy montrent
 sensiblement que cette Princesse & son
 Frere Clovis avoient été baptisés en hy-
 ver, & par consequent elles disposent à
 croire que cette cérémonie se fit, non pas
 le Samedi Saint, comme l'ont écrit (1)
 Hincmar & Flodoard, mais aux Fêtes de
 Noël, comme le dit positivement Alci-
 mus Avitus, Evêque de Vienne, dans la
 Lettre qu'il écrivit à ce Prince pour le
 féliciter sur sa conversion, & dont nous
 rapporterons bientôt le contenu. D'ailleurs
 le témoignage d'un Contemporain tel
 qu'Avitus, est si décisif, sur la question
 concernant le jour où Clovis fut baptisé,
 qu'il ne nous reste qu'une chose à faire;
 c'est de découvrir, s'il est possible, ce qui
 peut avoir induit Hincmar & Flodoard
 dans

(1) Die vero Passionis Domini quem Paralereu
 usus ecclesiasticus vocat, pridie scilicet antequam
 Baptismi gratiam, Rex & Populus ejus perciperent
 erant. *Hincmarus in Vita Remig.*

dans l'erreur où ils sont tombés (1). Je dis s'il est possible, parce que je ne trouve point moi-même que les fondemens de ma conjecture soient trop solides.

Liv. IV.
Ch. I.

317. 50

L'Abbréviateur est le seul des Historiens qui ont écrit sous la première Race de nos Rois, qui dise le jour où Clovis fut baptisé. Ainsi Hincmar & Flodoard auront été réduits quand ils auront voulu donner la date du Baptême de Clovis, à recourir au récit de l'Abbréviateur. Voici ce qui se lit dans (2) l'Építome de Frédégaire: *Clovis reçut le Baptême & six mille Français le reçurent avec lui à la Fête de la Pâque du Seigneur*; suivant les apparences, l'Abbréviateur a entendu ici par la *Fête de la Pâque du Seigneur*, non point les grandes Pâques, comme on le disoit autrefois, mais la Fête de la Nativité de Notre-Seigneur, qu'on appelloit pour lors apparemment dans les Gaules *Pâques de Noël*; ainsi qu'elle s'appelle encore aujourd'hui à Rome. Or comme on dit encore aujourd'hui en Italie *Pâques de la Résurrection*, pour dire les grandes Pâques, & *Pâques de la Nativité de Notre-Seigneur*, pour dire Noël, on pouvoit bien aussi dire la même chose dans les Gaules du tems de Frédégaire. Je puis alléguer un fait

(1) Die vero Passionis Dominicæ, pridie scilicet antequam Baptismi gratiam percepturi erant. Flodoard. *Hist. Eccl. Rhem. lib. 1. cap. decimo tertio.*

(2) Baptismi gratia cum sex millibus Francorum in Pascha Domini consecratus est. *Hist. Franc. Ep. cap. 21.*



Liv. IV.
Ch. I.Edition
de 1718.

fait notoire pour appuyer cette conjecture; le voici. *On trouve*, dit le Dictionnaire de l'Academie, *dans tous les Livres François, imprimés au dessus de soixante ans, faire ses Pâques pour dire simplement faire ses dévotions & Communier, soit à Noël, ou à la Pentecôte ou à quelque autre jour que ce soit indépendamment de la Fête de Pâques.* L'usage dont parle le Dictionnaire de l'Academie me paroît le vestige d'un autre usage plus ancien, qui étoit celui de donner le nom de *Pâques*, en y ajoutant une épithete distinctive, aux principales Fêtes de l'année. L'usage dont nous avons parlé en dernier lieu, ayant cessé en France sous la premiere Race, Hincmar & Flodoard qui n'auront pas eu ce qu'ils en avoient entendu dire assez present à l'esprit, se seront trompés lorsqu'ils consulterent l'Abbréviateur, en croyant qu'il fâlût entendre de Pâques de la Resurrection, ce qu'il avoit dit de Pâques de la Nativité de Jesus-Christ. Celui des cahiers de l'ancienne Vie de Saint Remy, sur lequel l'Histoire du Baptême de Clovis étoit écrite, & qui auroit redressé Hincmar & par conséquent Flodoard, se trouvoit être du nombre des cahiers perdus, quand Hincmar écrivit la Vie de Saint Remy. Il se peut bien faire encore que par ces paroles *in Pascha Domini consecratus est*, Frédegairé ait voulu dire simplement en prenant à la lettre le mot de *Pâques*, dont la signification propre est celle de *Passage*; Que c'étoit par le ministère de S. Remy que Clovis avoit été

con-

consacré au Seigneur & qu'il étoit passé
au service du véritable Dieu.

Ce que l'Abbreviateur dit dans la suite
de sa narration pourra bien avoir encore
contribué à induire en erreur Hincmar &
Flodoard. Le voici. (1) „ Dans le tems
„ que Clovis & ceux qui s'étoient faits
„ Chrétiens avec lui , portoient encore
„ les habits blancs dont ils s'étoient revê-
„ tus pour recevoir le Baptême, S. Re-
„ my leur prêcha un jour la Passion:
„ Oü étions-nous alors, s'écria ce Prince,
„ mes Francs & moi, les choses ne se fe-
„ roient point passées ainsi? Je crois
donc qu'Hincmar & Flodoard auront ima-
giné faute d'attention, que Clovis avoit eu
cette faillie de zèle le premier Dimanche
d'après celui de Pâques de la Résurrection
& qui dans le Calendrier Ecclesiastique
est appelé *Dominica in albis*. Mais le texte
de l'Abbreviateur dit seulement que cet
incident arriva lorsque Clovis & les siens
portoient encore les habits blancs avec
lesquels ils avoient été baptisés, & l'on
sait que l'usage de la primitive Eglise étoit
que les nouveaux Chrétiens portassent ces
habits durant quelques jours, en quelque
tems que ce fût qu'ils eussent reçu le Bap-
tême.

Il nous reste encore à parler du lieu
où

(1) Cum Chlodoveus Remis fuisset reversus. . . .
Cum à Sancto Remigio in Albis, Evangelii lectio
Chlodoveo annuntiaretur, qualiter Dominus Jesus
Christus ad passionem venerat, dixit Chlodoveus, Si
ego ibidem cum Francis meis fuisset ejus injuriam
vindicassem. *Hist. Franc. Ep. cap. 22.*

où Clovis reçut le Baptême & de la phiole pleine d'huile qu'une Colombe apporta du Ciel pour servir aux Onctions qui sont en usage dans l'administration de ce Sacrement.

La narration de Gregoire de Tours & celle de l'Abbréviateur ne laisse pas lieu de douter que Clovis n'ait été baptisé dans le Baptistère de l'Eglise Métropolitaine de Reims. Il fut baptisé par S. Remy qui étoit Evêque de Reims, & ce Saint, qui, suivant Grégoire de Tours, administra le Baptême au Roi des Francs dans un Baptistère, le lui aura administré dans celui de sa Cathédrale, dédiée à la Vierge. Si S. Remy eût baptisé Clovis dans un autre Diocèse que celui de Reims, l'Historien Ecclesiastique des Francs l'auroit remarqué. Il est vrai que Nicetius Evêque de Trèves & Auteur du sixième siècle, semble dire dans une Lettre qu'il écrivoit à Clodesinde, petite-Fille de Clovis, que le Roi avoit été baptisé dans l'Eglise de Saint Martin (1), & comme il n'y avoit point d'apparence que ce Prince eût voulu se faire baptiser dans l'Eglise de saint Martin de Tours parce que Tours étoit alors au pouvoir des Visigots, & n'est venu au pouvoir des Francs

(1) Quomodo Dominum Chlodoveum ad fidem Catholicam adduxerit, & cum esset homo altissimus noluit acquiescere antequam vera agnosceret. Cum iste quæ supra dixi probata cognovit, humiliter ad Domini Martini limina cecidit & baptizari se sine mora permisit. *Du Chesne tom. pr. p. 255.*

Francs qu'environ douze ans après la conversion de Clovis, on a crû qu'il avoit

LIV. IV.
CH. I.

reçu le Baptême dans une Eglise de saint Martin, bâtie dans la Ville de Reims.

Mais cela ne s'accorde point avec la narration de Grégoire de Tours, qui dit positivement que Clovis reçut le Baptême dans un Bapristère. Ainsi j'aime mieux

croire qu'un Copiste qui vouloit dépêcher sa tâche aura mis en transcrivant la Lettre de Nicetius un grand D, & une grande

M, pour signifier *Divæ Mariæ*, & qu'un autre Copiste qui aura voulu mettre ces deux mots tout au long, aura écrit, *Domi-
mini Martini*. Je conclus donc que le Roi

des Francs doit avoir été baptisé dans le Bapristère construit auprès de l'Eglise Cathédrale de Reims, dédiée à la Vierge.

Divæ Mariæ. En effet l'Empereur Louis le Debonnaire dit positivement dans sa

Chartre octroyée en faveur de l'Eglise Cathédrale de Reims, & qui est rapportée

dans l'Histoire de Flodoard; que c'étoit dans cette Eglise (1) que Clovis, le Fondateur de la Monarchie, avoit reçu le

Baptême par les mains de Saint Remy. Qu'alléguer contre un pareil témoignage? Quant à la Sainte Ampoule dont on se

sert

(1) Jam dictæ Metropolis urbis Sanctæ Mater nostræ Ecclesiæ, in honore sanctæ semperque Virginis genitricis Mariæ consecrata existeret, in qua autore Deo & cooperatore Sancto Remigio, gens nostra Francorum cum æquivoco nostro Rege ejusdem Gentis ablati & septiformis Spiritus Sancti gratia illustrari promeruit. *Flod. Hist. Eccl. Rem. lib. 2. pag. 258.*



fert encore au Sacre de nos Rois: Voici ce qu'en dit Hincmar:

„ (1) Dès que Clovis & Saint Remy
 „ furent entrés dans le Baptistère, la fou-
 „ le remplit si bien toutes les avenues, que
 „ l'Ecclesiastique qui apportoit le S. Chrême,
 „ & qui n'étoit point venu en même
 „ tems qu'eux, ne put jamais arriver
 „ jusqu'aux Fonts. Le saint Pontife quand
 „ il lui fallut faire les Onctions, tourna
 „ donc les yeux vers le Ciel comme
 „ pour le prier de vouloir bien lui sug-
 „ gerer quelque moyen de sortir de la
 „ peine où il se trouvoit. Dans l'instant
 „ on vit une Colombe plus blanche que
 „ la neige apporter à Remy une Am-
 „ poule pleine d'Huile, & disparoitre
 „ aussi-tôt qu'elle l'eût remise entre ses
 „ mains. Il se servit donc de cette Huile
 „ pour faire les Onctions accoutumées,
 „ & l'odeur qu'elle répandit étoit si su-
 „ ve, que tous les Assistans dirent qu'ils
 „ n'en avoient jamais senti une pareille.”

Il est vrai que Grégoire de Tours ne
 parla

(1) Cum vero pervenissent ad Baptistarium Clericus qui Chrisma ferebat à Populo est interceptus ut ad fontem venire nequiverit. Sanctificato autem fonte, nuntii divino Chrisma defecit. Et quia propter Populi pressuram ulli non patebat egressus vel ingressus Ecclesie, Pontifex oculis & manibus protensis in Caelum coepit tacite orare cum lacrymis. Et ecce subito Columba nive candidior atulit in rostro Ampullulam Chrimate Sancto repletam, ejus odore mirifico super omnes odores quos ante in Baptistario sentierant, omnes qui aderant inestimabili suavitate repleti sunt. Accipiente autem sancto Pontifice ipsam ampullulam, species Columba evanuit. *Hincm. Vita Remigii.*